

M'INSTALLER AVEC LA DOTATION

# JEUNE AGRICULTEUR

EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**PROAGRI**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



## MONTANT DE L'AIDE

La DJA est une aide à la trésorerie, d'un montant de 25 500 à 47 000 € pour une installation en tant que chef d'exploitation (création d'une activité agricole, reprise d'une exploitation, intégration dans une société agricole).

## COMPOSITION DE LA DJA

### 1 montant socle

variable selon  
2 critères :

- zone d'installation
- type de production



### 3 modulations

indépendantes  
et facultatives

- Création de valeur ajoutée
- Agroécologie
- Démarche collective

## NOUVEAUTÉS 2024

Simplification des engagements

- Des aides accessibles jusqu'à la veille des 41 ans
- Un montant de base doublé
- L'agriculture biologique fortement soutenue

L'obtention de la DJA est soumise à des conditions d'éligibilité :

- Ne jamais avoir été installé comme chef d'exploitation
- Être âgé de 20 ans à 40 révolus
- Avoir un projet agricole dans n'importe quelle production sauf aquaculture, centre ou pension équestre, élevage de NAC.
- Disposer d'un diplôme agricole de niveau 4 ou plus : BAC CGEA, BPREA...
- Avoir réalisé le dispositif à l'installation

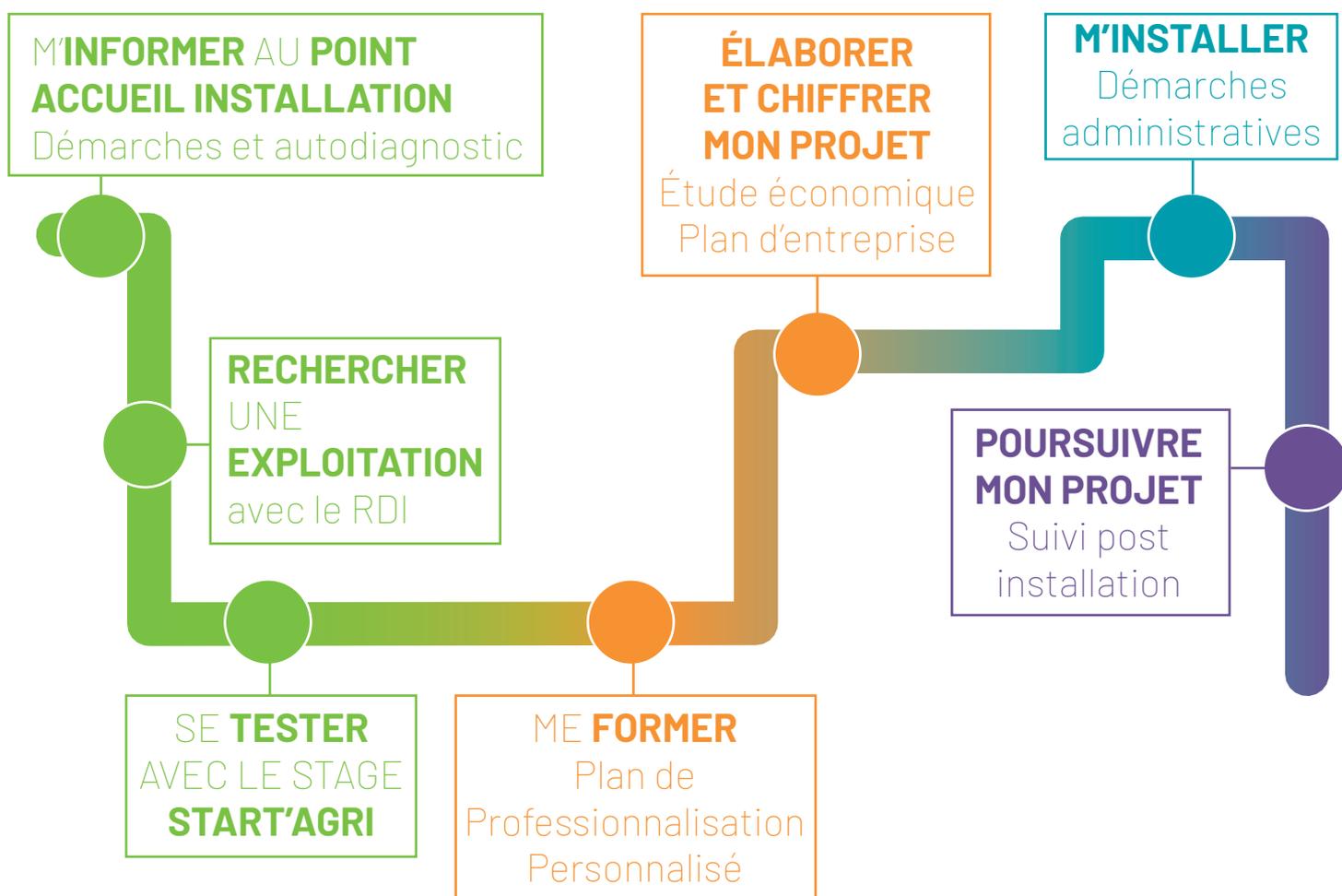
## DES AIDES COMPLÉMENTAIRES À LA DJA :

- Majorations des taux d'aides à l'investissement dans le cadre du FEADER (bâtiment, diversification...)
- Abattement fiscal sur le revenu agricole durant les 60 premiers mois de l'installation (100 % l'année de perception de la DJA et 50 % les années suivantes) ;
- Allègement de 50 % de la taxe sur le foncier non bâti pendant 5 ans.

## AUTRES AVANTAGES LIÉS AU STATUT DE NOUVEL INSTALLÉ :

- Exonération partielle des cotisations sociales
- Accès facilité à des revalorisations d'aides PAC
- Offres spécifiques Jeunes Agriculteurs
- D'autres aides existent : dispositifs spécifiques des Conseils départementaux de chaque département, Prêts d'Honneur et Garanties par France Active et le Réseau Initiative..

## LES ÉTAPES DU DISPOSITIF À L'INSTALLATION



Nos conseillers vous accompagnent à chaque étape pour donner vie à vos idées et sécuriser votre création/reprise d'exploitation.

Pour en savoir plus, contactez votre Chambre départementale d'agriculture.

[www.deveniragriculteurbfc.fr](http://www.deveniragriculteurbfc.fr)

